

PROCURATION

DEVANT PARVENIR A LA SOCIETE, C/O BOULEVARD DU ROI ALBERT II 37 (REF FUND CORPORATE SERVICES), 1030 BRUXELLES LE 12 AOÛT 2020 AU PLUS TARD

Le/la soussigné(e),
(Nom, prénom ou dénomination et adresse complète)

Dans le cas d'une personne morale:
Ici valablement représenté par:

.....
(Nom, prénom, fonction et adresse complète)

Propriétaire de

- actions de capitalisation de la classe R du compartiment ING (B) Collect Portfolio ING Stability Fund
- actions de distribution de la classe R du compartiment ING (B) Collect Portfolio ING Stability Fund
- actions de capitalisation de la classe R du compartiment ING (B) Collect Portfolio ING Core Fund Balanced
- actions de distribution de la classe R du compartiment ING (B) Collect Portfolio ING Core Fund Balanced
- actions de capitalisation de la classe R du compartiment ING (B) Collect Portfolio ING Core Fund Conservative
- actions de distribution de la classe R du compartiment ING (B) Collect Portfolio ING Core Fund Conservative
- actions de capitalisation de la classe R du compartiment ING (B) Collect Portfolio ING Core Fund Dynamic
- actions de distribution de la classe R du compartiment ING (B) Collect Portfolio ING Core Fund Dynamic
- actions de capitalisation de la classe R du compartiment ING (B) Collect Portfolio ING Core Fund Moderated
- actions de distribution de la classe R du compartiment ING (B) Collect Portfolio ING Core Fund Moderated
- actions de capitalisation de la classe R du compartiment ING (B) Collect Portfolio Personal Portfolio Orange
- actions de distribution de la classe R du compartiment ING (B) Collect Portfolio Personal Portfolio Orange
- actions de capitalisation de la classe R du compartiment ING (B) Collect Portfolio Personal Portfolio White
- actions de distribution de la classe R du compartiment ING (B) Collect Portfolio Personal Portfolio White
- actions de capitalisation de la classe R du compartiment ING (B) Collect Portfolio Personal Portfolio Yellow
- actions de distribution de la classe R du compartiment ING (B) Collect Portfolio Personal Portfolio Yellow

de la société **ING (B) COLLECT PORTFOLIO, SICAV de droit belge**, S.A., ayant son siège 1030 Bruxelles, Boulevard du Roi Albert II 37.

Vu la convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, qui se réunira le 19 août 2020 à 14h30, à l'avenue Louise 350/3, 1050 Bruxelles.

Vu l'ordre du jour de cette réunion, libellé comme suit:

a) Modifications statutaires :

1. A compter de la Date d'effet, proposition de modifier l'article 12 « Valeur nette d'inventaire » qui sera partiellement reformulé afin de laisser la possibilité d'utiliser d'autres méthodes de calcul de la valeur nette d'inventaire (ci-après la « VNI ») déterminées par le prospectus :
 - en remplaçant le 11^{ème} alinéa de l'article 12 par le texte suivant : « *En général la valeur nette d'inventaire des actions d'un compartiment, convertie dans sa monnaie de référence sur la base des derniers cours de change connus, est déterminée en divisant, au jour d'évaluation, l'actif net de ce Compartiment, constitué par ses avoirs moins ses engagements, par le nombre d'actions de ce Compartiment qui sont en circulation.* »
 - et en introduisant un nouveau 12^{ème} alinéa rédigé comme suit : « *Le calcul de la valeur nette d'inventaire tel que décrit au précédent alinéa pourrait être ajusté à la hausse ou à la baisse à l'aide d'un pourcentage destiné à compenser l'effet de dilution pouvant résulter des entrées et/ou des sorties nettes de capitaux.* ».

Le conseil d'administration de la sicav informe les participants de sa décision d'appliquer un mécanisme de swing pricing pour tous les compartiments, comme le prévoit l'article 21/1 de l'arrêté royal du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts. En cas de souscriptions nettes ou de rachats nets importants, le gestionnaire va devoir investir / désinvestir les montants correspondants, générant ainsi des frais transactions. Le swing pricing permet de protéger l'ensemble des participants existants contre les frais de transaction entraînés par ces entrées et sorties importantes ainsi que de protéger la sicav contre le risque de liquidité. Grâce à ce mécanisme, les frais seront directement intégrés dans le calcul de la VNI et supportés par les investisseurs entrants et sortants.

2. A compter de la Date d'effet, proposition de modifier le 3^{ème} point du 2^{ème} alinéa de l'article 13 « Suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire et de l'émission, du rachat et de la conversion des Actions » afin de laisser la possibilité d'utiliser le redemption gates, rédigé comme suit : « étaler dans le temps un ou des rachats d'Actions qui pourraient perturber l'équilibre de la Société conformément à l'article 198/1 de l'Arrêté Royal susvisé. »
3. Proposition de mettre les statuts en conformité au nouveau Code des Sociétés et des Associations, en ce compris la mention simplifiée du lieu d'établissement du siège à l'article 2 alinéa 1^{er} (en région Bruxelles-Capitale), et la modification du 2^{ème} alinéa de l'article 2 comme suit : « Le siège peut être transféré en tout endroit en Belgique par simple décision du Conseil d'administration de la Société (ci-après, le « Conseil d'Administration ») qui a tous pouvoirs aux fins de faire constater authentiquement la modification des Statuts de la Société (ci-après, les « Statuts ») qui en résulte pour autant que ce transfert n'entraîne pas une modification dans la langue des présents statuts en vertu de la législation linguistique applicable. »

b) Projet de statuts

Proposition faite à l'AGE d'approuver le texte des statuts coordonnés.

c) Entrée en vigueur

Les décisions entreront en vigueur le 19/08/2020 (la « Date d'effet »).

d) Pouvoirs

Proposition de conférer au conseil d'administration tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions à prendre de l'ordre du jour et au notaire instrumentant pour déposer le texte coordonné des statuts au Greffe du Tribunal de Commerce de Bruxelles.

Constitue pour mandataire spécial avec faculté de substitution:

M.

(nom, prénom, domicile)

à l'effet de le/la représenter à l'assemblée générale extraordinaire du 19 août 2020, prendre part à toutes les délibérations et tous votes, approuver, rejeter ou s'abstenir au sujet de toutes propositions se rapportant à l'ordre du jour, et aux effets ci-dessus, approuver et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, listes de présence, et, en général, faire le nécessaire.

ET/OU

à défaut de la désignation d'un mandataire ou en son absence, donne procuration à un membre du conseil d'administration de ING (B) Collect Portfolio, Sicav de droit belge, avec faculté de substitution,

M.

(le nom peut être laissé en blanc)

à l'effet de le/la représenter à l'assemblée générale extraordinaire du 19 août 2020, prendre part à toutes délibérations et tous votes, approuver, rejeter ou s'abstenir au sujet de toutes propositions se rapportant à l'ordre du jour, et aux effets ci-dessus, conformément aux instructions éventuelles, relatives aux divers points de l'ordre du jour (*). A défaut d'instructions claires se rapportant à l'exercice du droit de vote, le mandataire ainsi désigné approuvera tous les points précités.

VOTE

Soit

Approbation globale de tous les points à l'ordre du jour :	OUI	NON	ABSTENTION
--	-----	-----	------------

Soit

Approbation de la proposition contenue au point a 1 de l'agenda:	OUI	NON	ABSTENTION
Approbation de la proposition contenue au point a 2 de l'agenda:	OUI	NON	ABSTENTION
Approbation de la proposition contenue au point a 3 de l'agenda:	OUI	NON	ABSTENTION
Approbation de la proposition contenue au point b de l'agenda:	OUI	NON	ABSTENTION
Approbation de la proposition contenue au point c de l'agenda:	OUI	NON	ABSTENTION
Approbation de la proposition contenue au point d de l'agenda:	OUI	NON	ABSTENTION

La présente procuration vaut également pour toute autre assemblée générale qui sera convoquée avec le même ordre du jour.

ING (B) Collect Portfolio

Sicav de droit belge
Société anonyme
Catégorie OPCVM

Siège:
Boulevard du Roi Albert II 37
1030 Bruxelles
N° d'entreprise : 0444.774.494

Procuration - Page 3/ 3

Fait à, le / / 2020.

Signature (**):

(*) Conformément au Code des Sociétés et des Associations, un actionnaire peut donner des instructions pour l'exercice du droit de vote. Des instructions à un membre du conseil d'administration peuvent préciser pour chaque sujet de l'ordre du jour si le mandataire doit approuver les propositions, les rejeter ou s'abstenir.

(**) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir".